

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLITION

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Le **1^{er} février 2018, à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, le Comité de démolition étudiera les demandes pour l'obtention d'un permis de démolition visant les maisons situées au :
 - 56, avenue Broadview dans la Ville de Pointe-Claire;
 - 128, avenue Broadview dans le Ville de Pointe-Claire; et
 - 110, avenue Queen dans la Ville de Pointe-Claire.
2. Toute personne souhaitant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Pointe-Claire, ce 17^e jour de janvier 2018.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

APPLICATION FOR A DEMOLITION PERMIT

Public notice is hereby given of the following:

1. On **February 1st, 2018, at 7:30 p.m.**, in the council room of Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the Demolition Committee will review applications for a demolition permit with regards to the houses located at:
 - 56 Broadview Avenue in the City of Pointe-Claire;
 - 128 Broadview Avenue in the City of Pointe-Claire; and
 - 110 Queen Avenue in the City of Pointe-Claire.
2. Any person wishing to oppose the granting of a demolition permit must, within ten (10) days of the publication of the present public notice, make his reasoned opposition known in writing to the undersigned.

Given at Pointe-Claire this 17th day of January 2018.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk